Image not found or type unknown

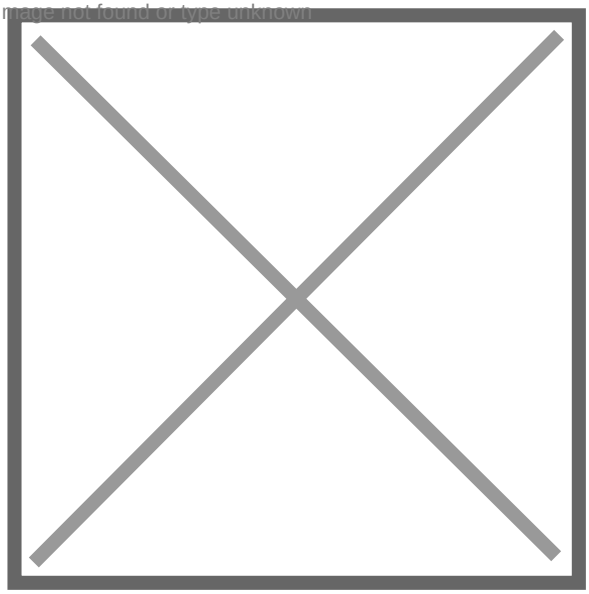

Droit famillial : aider ma petite soeur

Par **Kevin56100**, le **04/08/2011** à **15:39**

Bonjour,
Je m'appelle Kévin ROBERT, j'ai eu 17 ans le 17 juin dernier. Je suis actuellement dans une situation pour le moins compliquée. Ma vie fut pour le moins une succession d'échecs mais a empiré depuis la mort de mon père le 28 novembre 2009, vivant avec ma belle-mère et n'ayant plus de mère biologique depuis l'âge de mes 12 mois, j'ai décidé de donner l'autorité parentale à ma belle-mère.
Elle et mon père ont eu une enfant en commun qui se nomme Anaïs ROBERT et qui a aujourd'hui 7 ans. Me rendant compte que ma belle-mère voulait déjà refaire sa vie et que l'amour qu'elle portait envers mon père n'était que moindre, j'ai décidé de quitter mon domicile le 18 juin dernier pour aller vivre cher mes grands-parents, suite à un accrochage entre ma belle-mère et moi et un anniversaire catastrophique, tout en sachant que je laissais ma petite sœur derrière moi.
J'ai ma petite sœur tous les deux jours au téléphone et je l'ai vu ce mardi dernier. Mais elle m'a appelé deux soirs de suite sur mon portable en pleurant pour me dire que le conjoint de sa mère ne fait que « l'engueuler ». Elle m'a dit ces mots : « Depuis que toi et papa n'êtes plus là, j'ai une vie de merde ». Elle m'a aussi dit qu'elle se sentait seule le soir et qu'il ne fallait pas que je traine a retourné la revoir.
A ces mots, je ressent une grande tristesse en elle, ce qui en éveille une en moi, ainsi qu'une haine et un grand regret. Toute ma vie je n'ai fait que penser aux autres mais cette fois, j'ai pensé pour moi et je suis parti, mais malheureusement je regrette pour elle.
Je fais donc appel à vous pour savoir ce que je peux faire et surtout ce que je suis en droit de faire pour l'aider.

Je vous remercie d'avance pour toute réponse.

Kévin ROBERT

Par **mimi493**, le **04/08/2011** à **15:41**

Mais vous voulez quoi ?
Vous êtes mineur, vous ne pouvez pas demander à avoir la résidence de votre soeur.
Je ne vois pas ce que vous pouvez faire, sauf demander gentimment à votre belle-mère de revenir à la maison (votre réaction n'était pas mesurée, elle a le droit de refaire sa vie, on ne vit pas dans le souvenir d'un défunt)

[citation]j'ai décidé de donner l'autorité parentale à ma belle-mère.[/citation] non, vous n'avez rien décidé. C'est la justice qui a ouvert une tutelle et qui l'a désigné tutrice. Vos grands-parents ont fait les démarches judiciaires pour avoir le droit de vous accueillir ?

Par **pat76**, le **04/08/2011** à **16:04**

Bonjour Kévin

Tu es chez tes grands-parents du côté de ton papa ou de ta maman biologique?

Comme l'a précisé mimi, pour vivre chez tes grands-parents, il faut l'autorisation du juge.

Pour ta petite soeur, pour son imtérêt, il faudra que tu sois le plus souvent possible en contact avec elle.

Par **Kevin56100**, le **04/08/2011** à **16:14**

mimi493 Je ne vous est pas demander de me juger..
juste demander des conseils pour que ma soeur n'est pas une mauvaise situations chez elle, je suis bien conscient que je ne peu pas avoir sa garde..

Oui avec mes grands parents tout es réglé là n'été pas ma question

merci tout de même

Par **Kevin56100**, le **04/08/2011** à **16:16**

mimi493 et j'ai décidé de rester avec ma belle mère car je croyais que c'été la meilleur solution j'avais le choix entre mes grand parents et ma belle mère..

Par **Gardien**, le **04/08/2011** à **16:30**

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés

Bonjour, la seule façon pour toi aujourd'hui d'aider ta petite soeur est d'être présent pour elle et pour cela tu dois à tout prix, même si cela risque d'être dur, tout faire pour que ça se passe bien avec ta belle-mère afin qu'elle ne t'empêche pas d'être en contact avec elle. (bon courage).

Tu n'as pas a regretter d'être parti, c'est sa mère pas la tienne, il faut que tu penses à toi aussi, sois présent pour ta soeur, mais évite de la monter contre sa mère ou son beau-père car ça sera pire, tout ça est encore récent il vous faut du temps à tous les deux et après ça ira mieux.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés